

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 décembre 2021

Covid-19 à La Réunion

La situation sanitaire continue à se dégrader
La Réunion placée en état d'urgence sanitaire

Du 18 au 24 décembre, 4 807 nouveaux cas de Covid-19 ont été identifiés à La Réunion (contre 4 558 la semaine précédente). Le taux d'incidence continue d'augmenter pour s'établir à 561,6/100 000 habitants (532.5 /100 000 habitants la semaine précédente). Le nombre de cas moyen journalier est désormais de 686,7 (contre 651 la semaine précédente).

Au cours de la dernière semaine, les dépistages réalisés sont en baisse du fait de l'arrêt des opérations en milieu scolaire. Le taux de positivité est quant à lui en forte hausse à 7,8 % (contre 5,8% la semaine précédente). Les taux de positivité les plus élevés concernent les 0-14 ans et les 25-34 ans. Le variant Delta représente 92,77 % des mutations détectées. A noter toutefois que 20 cas positifs au variant « Omicron » ont été identifiés à ce jour. Les opérations de séquençage se poursuivent.

Sur les 7 derniers jours, les admissions en réanimation ont doublé. La très grande majorité des patients hospitalisés en réanimation ne dispose pas d'un schéma vaccinal complet. Cette semaine, huit décès liés à la Covid-19 sont à déplorer. Aucun de ces patients n'était vacciné.

Au regard de l'évolution de l'épidémie et suite au conseil de défense et au conseil des ministres exceptionnel du lundi 27 décembre, La Réunion est placée en état d'urgence sanitaire à compter du 28 décembre. Ce cadre réglementaire permet au préfet de La Réunion de prendre des mesures adaptées face à une situation instable et aggravée par l'apparition du variant Omicron sur le territoire. Une phase de concertation avec les élus et les acteurs sociaux-économiques du territoire est en cours. Elle permettra de préciser les leviers de freinage de l'épidémie qui seront actionnés en urgence.

En complément des mesures réglementaires qui seront mises en œuvre et afin de contrer la vague épidémique en cours, Jacques Billant, préfet de La Réunion en appelle à la responsabilité individuelle et à la prudence de chacun. Les interactions sociales doivent être limitées au maximum, notamment lors du réveillon de la Saint-Sylvestre. Chaque citoyen, chaque entreprise, chaque administration est invitée à limiter le plus strictement possible les regroupements et les interactions sociales. L'enjeu de ces tous prochains jours est donc d'infléchir la courbe épidémique et de relâcher la pression qui s'exerce sur le système de santé.

Seuls le respect des mesures barrière, la limitation des rassemblements, l'application des mesures de restriction et l'accélération de la vaccination nous permettront de répondre à cette lutte collective et de préserver notre système de soins.

Il est rappelé que le délai entre la primo-vaccination et le rappel du vaccin contre la Covid-19 passe à trois mois, dès aujourd'hui. De plus, la validité du Passe sanitaire (7 mois) sera réduite à 6 mois au 15 janvier 2022 et à 4 mois au 4 février 2022, sous réserve du vote de la loi par le parlement.

La Réunion placée en état d'urgence sanitaire : les pouvoirs du préfet renforcés

L'Etat d'urgence sanitaire est applicable à La Réunion pour une période de 1 mois. Le Premier ministre a par ailleurs présenté hier au conseil des ministres un projet de loi rendant cet état d'urgence sanitaire applicable jusqu'au 31 mars 2022 à La Réunion.

Pour mémoire, l'état d'urgence donne au préfet la possibilité de prendre les mesures suivantes, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire:

- **couvre-feu** : possibilité d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;
- **confinement** ;
- **restriction des déplacements aériens et maritimes** : possibilité d'interdire ou de limiter les déplacements en provenance ou à destination de La Réunion ;
- **jauges** : possibilité de limiter la capacité d'accueil dans les établissements recevant du public ;
- **fermeture provisoire de certains types d'établissements recevant du public** : possibilité de fermer provisoirement les salles de spectacles, restaurants, débits de boisson...

Situation sanitaire

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer le 28 décembre 2021 les décès, intervenus au cours des 7 derniers jours, de huit patients originaires de La Réunion :

- 1 personne était âgée de 45 à 64 ans,
- 7 personnes étaient âgées de plus de 75 ans.

7 présentaient des comorbidités, et aucun n'était vacciné.

Du 18 au 24 décembre, 4 807 cas ont été recensés en 7 jours (contre 4 558 la semaine précédente). **Le taux de positivité est en hausse à 7,8 %.**

Le taux d'incidence hebdomadaire est en forte hausse à 561,6/100 000 habitants (contre 532,5 la semaine précédente).

Le nombre de dépistages réalisés sur la semaine est diminution, avec 61 726 tests réalisés, du fait des vacances scolaires et de l'arrêt des opérations dans les établissements d'enseignement.

Parmi les 4 807 nouveaux cas de la période, on note pour les cas renseignés :

- 2 115 cas classés autochtones,
- 30 cas classés importés,
- 3 cas classés autochtones secondaires.

Compte tenu des **69 431** guérisons et des **409** décès depuis le début de la crise sanitaire, **6 762** cas sont encore actifs à ce jour.

76 602 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie.

Recherche de mutations Covid-19

Du 18 au 24 décembre, 4 379 tests positifs ont été criblés pour identifier une mutation : 3 834 cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, soit une proportion de **87,55%**. Le variant Delta représente 92.77 % des mutations détectées.

Présence du variant « Omicron » à La Réunion :

Depuis le 30 novembre, 20 cas positifs au variant « Omicron » ont été identifiés.

Les opérations de séquençage se poursuivent en particulier pour les criblages considérés comme suspects.

Point sur les clusters :

Au 28 décembre 2021, on comptabilisait 65 clusters actifs et 608 clusters clôturés.

Parmi les 65 clusters actifs :

- 20 clusters sont classés à criticité élevée : Le Port (2), Le Tampon (1), Saint-Benoît (1), Saint-Denis (8), Sainte-Marie (1), Sainte-Suzanne (2), Saint-Paul (2) et Saint Pierre (3).
- 20 clusters sont classés à criticité modérée : La Possession (1), Le Port (3), Le Tampon (2), Les Avirons (1), l'Etang Salé(1), Saint-André (1), Saint-Denis (3), Sainte-Marie (2), Sainte-Suzanne (1) Saint-Louis (1) , Saint-Paul (2) et Saint Pierre (2).

Concernant les autres indicateurs

Les taux de positivité les plus élevés concernent trois **tranches d'âge** en particulier :

- les personnes de 0 à 14 ans : 9,1 %
- les personnes de 25-34 ans : 8,3 %
- les personnes de plus de 75 ans : 8,2 %

Situation hospitalière :

Au 28 décembre, **37 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19**, ce qui amène à un total de patients en réanimation de 84 sur les 89 lits installés à La Réunion (soit un taux d'occupation de 95%). Le nombre d'admissions quotidiennes en réanimation a doublé sur les 7 derniers jours par rapport aux 3 premières semaines de décembre. Le nombre de lits occupés en médecine Covid est quant à lui de 58 sur les 71 lits ouverts (soit un taux d'occupation de 82%).

Pour les personnes admises en réanimation depuis le 1^{er} décembre :

- 50% sont des hommes et 50% des femmes ;
- 3% sont âgées de 0-14 ans, 20% sont âgées de 15 à 44 ans, 47% sont âgées de 45 à 64 ans, 20% sont âgées de 65 à 74 ans, et 10% ont plus de 75 ans ;
- 83% présentent des comorbidités.

70 % des patients ont moins de 65 ans. La quasi-totalité des patients ne disposaient pas d'un schéma vaccinal complet.

Respectons les gestes barrières plus que jamais

- **Aérer les pièces de son domicile ou de son lieu de travail le plus souvent possible.**
L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire pour ne pas laisser le virus s'installer.
- **Porter le masque dans les lieux clos, dans l'espace public et quand la distance recommandée avec la personne voisine ne peut pas être respectée.**
- **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique et éviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres et limiter au maximum ses contacts sociaux**
La distanciation physique est fortement recommandée en raison de la forte contagiosité des variants du virus, surtout en l'absence de port du masque et en particulier pendant les temps de repas.
- **Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**

Pour le moment, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières.

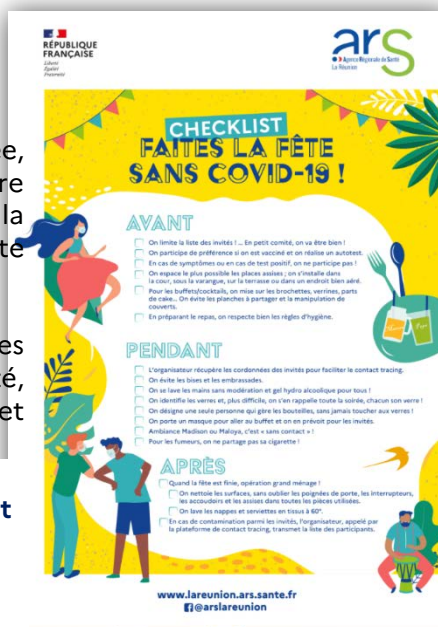
Faites la fête sans Covid-19 !

Lors des rassemblements pendant les fêtes de fin d'année, les mesures de prévention et de protection doivent être appliquées en toutes circonstances afin de limiter la propagation du virus et de ses variants et éviter toute chaîne de contamination (cluster).

Retrouvez sur le site internet de l'ARS les conseils et astuces pour partager des moments conviviaux en petit comité, tout en respectant les gestes barrières, avant, pendant et après les festivités :

> Consultez la Check-list « Faites la fête sans Covid-19 ! » et la vidéo associée : www.lareunion.ars.sante.fr/check-list-faites-la-fete-sans-covid-19-pour-les-fetes-de-fin-dannee-soyons-vigilants-et

> Consultez les informations sur les gestes barrières : www.lareunion.ars.sante.fr/se-proteger-avec-les-gestes-barrieres



Attention aux tentatives d'escroqueries, mails frauduleux

L'ARS a été avertie de tentatives d'escroqueries de la part de sociétés ou d'individus malveillants (mails frauduleux sur la vaccination). Ce type d'escroquerie repose le plus fréquemment sur la contrefaçon d'un site internet ou d'une adresse d'envoi, l'adresse étant « masquée ou maquillée » afin de paraître authentique.

Comme à chaque événement exceptionnel, les cybercriminels cherchent à tirer profit de la tension inhérente à ces situations et à la baisse de vigilance des personnes pour les abuser.

Aussi, l'ARS recommande la plus grande vigilance et invite les usagers à se rapprocher des instances officielles en cas de doutes. Pour plus d'information sur les bonnes pratiques à adopter, consulter le site www.cybermalveillance.gouv.fr.

La vaccination

Point sur la vaccination

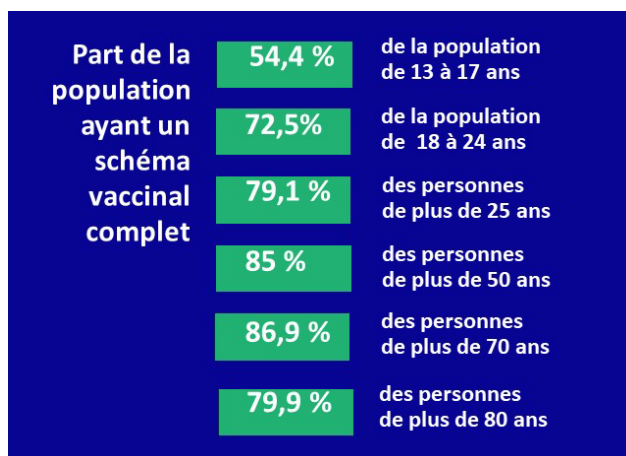
Du 20 au 26 décembre, 20 047 injections ont été effectuées dans l'île.

Au 25 décembre, 530 156 personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et 545 159 personnes ont reçu au moins une injection.

68,4 % de la population éligible (de plus de 12 ans) est engagée dans un parcours vaccinal soit 63,7 % de la population totale,

66,6 % de la population éligible présente un schéma vaccinal complet soit 61,9 % de la population totale.

Plus de 148 851 personnes ont effectués leur rappel à ce jour.



Des créneaux de RDV disponibles en centre de vaccination

La vaccination (1^{ère} dose, 2^{ème} dose ou dose de rappel) est possible dans 7 centres de vaccination, avec ou sans rendez-vous :

- **Saint-Denis : Nordev (SDIS)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

- **Saint-Paul : Anciens locaux Gabriel Martin (centre du CHOR)**

Du lundi au samedi : 8h à 12h et de 12h30 à 19h30

- **Le Tampon : Salle Raymond Lauret 14^{ème} km (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

- **Saint-Pierre : Ravine Blanche, 32-34 Rue Mahatma Gandhi - SHLMR Résidence les Ouettes (CHU) :**

Du lundi au samedi : de 8h à 13h et de 14h à 18h

- **Saint-Joseph : Maison pour tous du centre-ville, 27, rue Paul Demange (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

- **Saint-André : 237 Avenue de la République (Croix Rouge)**

Du lundi au samedi : de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

- **Saint-Benoît - GHER**

Du lundi au samedi, de 7h à 11h30 et de 13h à 17h30

Pour éviter toute attente en centre de vaccination, il est conseillé de prendre RDV :

- *par internet : www.sante.fr*
- *par téléphone : 0262 72 04 04*

Les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent également se rendre **chez leur médecin, leur pharmacien, leur sage-femme ou leur infirmier habituel ou dans une maison de santé.**

A noter :

Les centres de vaccination seront **fermés le 1^{er} janvier 2022.**

Le 31 décembre, les centres seront ouverts **uniquement le matin :**

- Saint-Pierre - Ravine Blanche, Saint-Joseph, Saint-André, Le Tampon: **de 8h à 13h**
- Saint-Denis - Nordev : **de 8h30 à 12h30**
- Saint-Paul – Anciens locaux Gabriel Martin: **de 8h à 12h**
- Saint-Benoît - GHER : **de 7h à 12h**

Par ailleurs, depuis le 22 décembre, **la vaccination est ouverte à tous les enfants de 5 à 11 ans**, sur la base du volontariat.

Pour en savoir plus sur les modalités et les documents à fournir, RDV sur le site internet de l'ARS La Réunion : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner

Réduction du délai de rappel vaccinal

Face à la circulation rapide du variant Omicron, **le délai entre la primo-vaccination et le rappel du vaccin contre le Covid-19 passe à trois mois, dès le 28 décembre 2021.**

Le rappel renforce très sensiblement les défenses immunitaires pour prévenir les formes graves et se protéger vis-à-vis des variants Delta et Omicron.

Validité du passe sanitaire

Le projet de loi visant à transformer le passe sanitaire en passe vaccinal dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a été présenté hier lors d'un conseil des ministres extraordinaire, à l'issue d'un conseil de défense sanitaire. Il sera débattu au parlement en janvier 2022.

Sous réserve du vote de la loi, la validité du passe sanitaire (7 mois) passera à :

- **6 mois** : au 15 janvier 2022
- **4 mois** : au 4 février 2022

Prochaines opérations de vaccination de proximité

Les opérations de proximité se poursuivent. Les personnes de plus de 12 ans peuvent venir effectuer leur 1^{er} dose, 2^{ème} dose ou dose de rappel.

Prochains centres éphémères :

Accueil avec ou rendez-vous, de 8h30 à 17h30

(La prise de RDV pour les centres éphémères se fait sur sante.fr ou au 02 62 72 47 20)

- **LA POSSESSION - Rivière des Galets (Maison de Quartier)**
Le 4 janvier
- **ETANG-SALE (Mairie, salle des mariages)**
Le 6 janvier
- **SAINT-JOSEPH (Centre Multi-Service de Langevin)**
Le 4 janvier
- **SALAZIE (CASE de mare à vieille place))**
Le 7 janvier
- **LA POSSESSION - Moulin Joli (Centre Social Local Commun Résidentiel)**
Le 5 janvier

Retrouvez toutes les autres dates des centres éphémères en janvier sur le site internet : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-la-reunion-operations-vaccination

Prochains arrêts du Vaccinobus :

Accueil sans rendez-vous

- **Sainte-Rose (Parvis de l'E.C.L.A.T.)**
Le 29 décembre - de 8h30 à 18h
- **Saint-Denis (Run Market Chaudron)**
Le 5 janvier 2022 - de 8h30 à 18h
- **Saint-Paul (Run Market Savannah)**
Le 30 décembre - de 8h30 à 18h
- **Saint-Joseph (Centre commercial Leclerc les Terrasses)**
Le 6 janvier 2022 - de 8h30 à 18h
- **Saint-Paul (Ermitage, Mail du Rodrigue)**
Le 3 janvier - de 8h30 à 18h
- **Le Port (Centre commercial du Cap Sacré Cœur))**
Les 7 et 8 janvier 2022 - de 8h30 à 18h
- **Saint-Pierre (Centre commercial Grand Sud)**
Le 4 janvier 2022 - de 8h30 à 18h

Retrouvez toutes les autres dates du Vaccinobus en janvier sur le site internet : www.lareunion.ars.sante.fr/le-vaccinobus-poursuit-sa-tournee-la-reunion

POINT DE SITUATION (du 18 au 24/12)

**NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS
SUR LA PÉRIODE +4 807**

NOMBRE DE CAS ACTIFS

6 762

	CAS IMPORTÉS	EVASAN	CAS AUTOCHTONES	CAS AUTOCHTONES SECONDAIRES
VARIATION	+30	0	+2 115	3
NOMBRE DE CLUSTERS ACTIFS <small>Foyers d'épidémie</small>	65			
		PRISE EN CHARGE DES PATIENTS	HOSPITALISATIONS EN UNITE COVID	HOSPITALISATION EN RÉANIMATION
		103	42	

Depuis le 11 mars 2020 | Total des cas **76 602**

	CAS IMPORTÉS	EVASAN	CAS AUTOCHTONES	CAS AUTOCHTONES SECONDAIRES
CAS CONFIRMÉS <small>Depuis le 11 mars</small>	1 994	204	62 644	223
DÉCÈS HOSPITALIER <small>liés directement à la Covid-19</small>		409	PERSONNES GUÉRIES	69 431
<small>Dont Evasan</small>		34		

Suivi des indicateurs

561.6

Taux d'incidence

Le R0 ou R effectif correspond au taux de reproduction d'un virus. Autrement dit, il s'agit du nombre de personnes qui peuvent potentiellement être contaminées par un individu infecté par la Covid 19. Cet indicateur est surveillé tout particulièrement depuis l'apparition de variants plus contagieux.

Taux de positivité

7.8

Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de Covid 19 diagnostiqués par un test RT-PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants à La Réunion.
L'unité retenue est pour 100 000 habitants.

R effectif

1.14

Le taux de positivité correspond au nombre de nouvelles personnes testées positives à la Covid 19 au nombre total de personnes testées pour la première fois sur la même période. Ainsi les personnes effectuant plusieurs tests sur une même période ne sont pas comptées plusieurs fois.

Vaccination au 20/12 : 1 179 734



Première injection

545 159

Couverture vaccinale : 68,4%

2^{ème} injection
ou 1 injection Janssen

530 156

Couverture vaccinale : 66,6%

Rendez-vous disponibles
sur 4 semaines

18 246



0 800 130 000
(appel gratuit)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

